



En Limousin, des formes de précarité qui diffèrent selon les territoires

Les situations de fragilité sociale ou de pauvreté varient selon les territoires. Mieux identifier les fragilités spécifiques de chacun d'entre eux permet d'y adapter les politiques sociales déclinées dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS).

En 2012, 15,4 % des Limousins vivent sous le seuil de pauvreté. La pauvreté des personnes âgées est davantage marquée loin des villes. À l'inverse, la plupart des villes-centres figurent parmi les territoires où la pauvreté des trentenaires est la plus fréquente.

La situation vis-à-vis de l'emploi est la moins favorable dans les villes-centres, le sud de la Creuse et le nord de la Haute-Vienne. Dans certains territoires situés autour de Limoges, l'éloignement du lieu de travail s'ajoute à l'éloignement des services.

Au total, la plupart des villes-centres, le nord de la Haute-Vienne et certains espaces de Creuse cumulent les fragilités et situations de pauvreté. Les territoires périurbains sont dans l'ensemble les plus épargnés.

Catherine Beaudemoulin, Frédéric Châtel, Insee

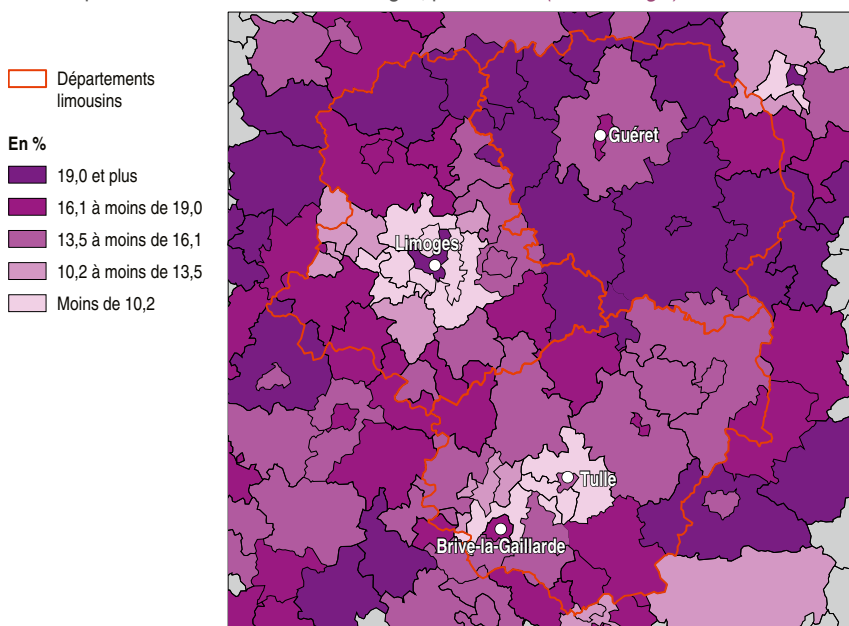
La fréquence des situations de pauvreté monétaire constitue un indicateur phare dans l'approche de la précarité. Mais d'autres facteurs peuvent aussi témoigner de la fragilité des territoires : l'éloignement des services ou du lieu de travail, un faible niveau de formation chez les jeunes, un chômage élevé constituent autant de situations de fragilité des territoires.

La connaissance fine des fragilités spécifiques de chaque territoire permet d'adapter l'intervention sociale, notamment dans le cadre du suivi du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'insertion sociale (PPLPIS) (*encadré*).

En 2012, 15,4 % des Limousins vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, détenant un niveau de vie mensuel inférieur à 990 euros (revenu par unité de consommation). Parmi les territoires où la pauvreté monétaire est la plus fréquente, figurent les communes de Limoges, d'Aubusson, mais aussi des territoires éloignés des agglomérations :

1 La pauvreté monétaire est davantage fréquente dans les villes et certains espaces ruraux

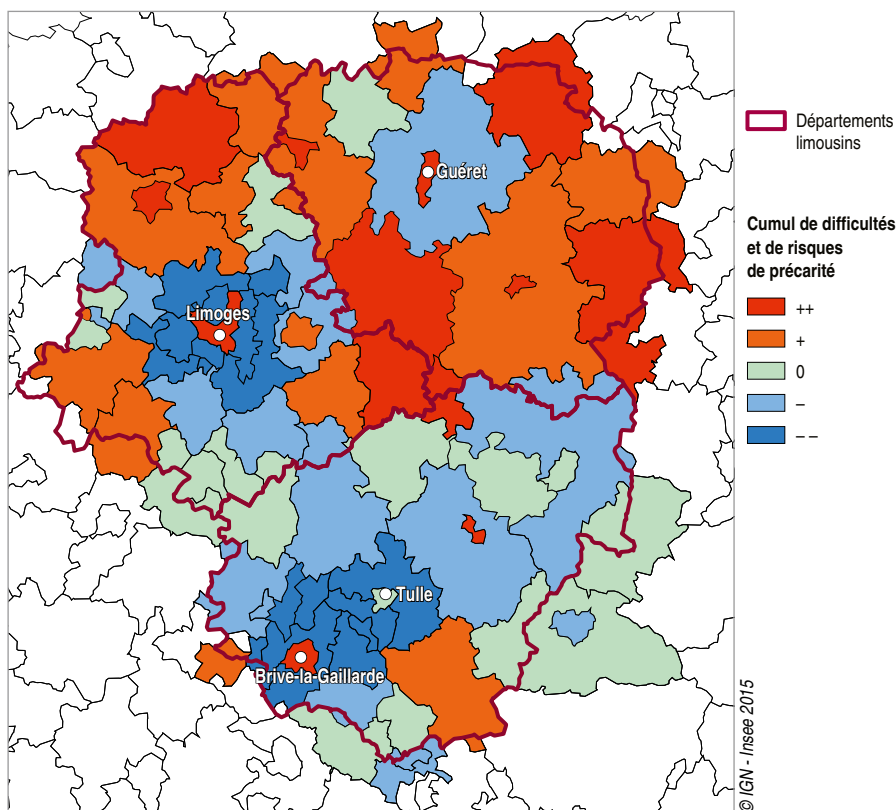
Taux de pauvreté de l'ensemble des ménages, par territoire (*méthodologie*)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

2 Le sud de la Creuse et le nord de la Haute-Vienne cumulent des situations et risques de précarité

Indicateur de cumul de situations et de risques de précarité, par territoire (*méthodologie*)



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2012 ; Insee, Recensement de la population 2011 et 2012, Base permanente des équipements 2014, Distancier Metric

une grande partie de la Creuse, le nord de la Haute-Vienne, la frange cantalienne de la Corrèze. À l'inverse, les périphéries résidentielles de Limoges et de Brive-la-Gaillarde sont les moins affectées (figure 1).

La présence de situations de pauvreté monétaire sur un territoire (*méthodologie*) dépend en partie des caractéristiques de ses habitants : les ménages les plus jeunes ainsi que les familles monoparentales sont, en moyenne en Limousin, plus souvent confrontés à la pauvreté monétaire que les autres (figure 3). Mais à type de ménage donné, la pauvreté est plus ou moins fréquente d'un territoire à l'autre.

Ainsi, les familles monoparentales de Limoges, Bellac, La Souterraine ou Aubusson sont plus souvent sous le seuil de pauvreté que celles des territoires de Corrèze. Parmi les couples avec enfants, les ménages des bassins de vie de Bourgneuf, d'Eymoutiers ou d'Auzances figurent parmi ceux qui sont le plus souvent concernés par la pauvreté monétaire, davantage que ceux de Limoges.

Chez les ménages trentenaires, la pauvreté est davantage marquée dans la plupart des villes-centres, dans le sud de la Creuse et dans le nord de la Haute-Vienne. Pour les ménages les plus âgés, la pauvreté est plus

fréquente dans les territoires éloignés des villes qu'au sein de ces dernières.

Les périphéries des principales villes-centres, en particulier celle de Limoges, sont les territoires où, quel que soit le mode de cohabitation ou l'âge du ménage, la pauvreté est la moins fréquente.

Les revenus les plus faibles ont diminué dans les villes-centres

Entre 2007 et 2011, dans quasiment toutes les villes-centres, le revenu en deçà duquel se situent les 20 % de personnes les plus modestes a diminué (revenu par unité de consommation, avant redistribution, en euros 2007). Il est resté stable dans les banlieues immédiates des villes et a légèrement augmenté en deuxième couronne de Limoges et de Brive-la-Gaillarde ; dans ces espaces, les personnes à faible revenu étaient déjà les moins souvent représentées. En dehors de ces territoires urbains, les trajectoires sont diverses. Les revenus des personnes les moins aisées ont augmenté dans la plupart des espaces ruraux de Corrèze ; ils ont progressé moins fortement, voire stagné ou diminué dans les espaces hors des villes de Haute-Vienne, de Creuse et du nord-ouest de la Corrèze.

En 2007, les territoires limousins se distinguaient par la présence plus ou moins marquée de personnes à faible revenu. D'un territoire à l'autre, le revenu plafond des 20 % les moins aisés (2^e décile de revenu) variait entre 7 600 et 13 600 euros annuels. Quatre ans plus tard, ce revenu est resté stable ou a légèrement augmenté dans les territoires où il était le plus élevé. Toutefois, quelques territoires se distinguent davantage qu'en 2007 par la faiblesse du 2^e décile de revenu, qui s'établit à 7 000 euros (en euros 2007) pour le territoire le moins favorisé. Les inégalités entre territoires limousins se sont donc accrues.

Au-delà de la pauvreté monétaire, les territoires limousins se différencient par d'autres formes de précarité, plus ou moins

3 Chiffres clés de la précarité en Limousin

| | Taux de pauvreté, en % | | Premier quartile de niveau de vie Ensemble des ménages (en euros) | Part de la population couverte par le RSA ⁽²⁾ (en %) | Taux d'emploi des hommes (en %) | Taux d'emploi des femmes (en %) | Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants de moins de 3 ans (en %) | Part des ménages ne comportant qu'une seule personne (en %) | Part de la population ayant accès à une sélection d'équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %) |
|-----------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Moins de 30 ans ⁽¹⁾ | 75 ans ou plus ⁽¹⁾ | | | | | | | |
| Corrèze | 22,1 | 15,0 | 14 330 | 4,9 | 89,5 | 81,8 | 11,1 | 35,7 | 87,4 |
| Creuse | 28,1 | 20,6 | 12 920 | 7,1 | 85,6 | 78,9 | 12,3 | 37,6 | 79,6 |
| Haute-Vienne | 28,1 | 12,2 | 14 270 | 7,7 | 86,2 | 80,3 | 14,5 | 38,3 | 92,0 |
| Limousin | 26,3 | 14,8 | 14 030 | 6,7 | 87,1 | 80,6 | 13,1 | 37,4 | 85,4 |
| France métropolitaine | 21,9 | 10,2 | 14 520 | 7,4 | 87,0 | 77,5 | 12,2 | 34,3 | 94,4 |

¹ Âge du référent fiscal du ménage

² Personnes couvertes = allocataires, conjoints et personnes à charge

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2012 ; CNAF, MSA au 31 décembre 2014 ; Insee, Recensement de la population 2011 et 2012, Base permanente des équipements 2014, Distancier Metric

Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS) a été adopté le 21 janvier 2013 lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE), à l'issue d'une vaste concertation et d'un diagnostic partagé sur les causes de la pauvreté et les moyens de venir en aide aux plus fragiles.

Ce plan, qui vise à la fois à répondre à l'urgence sociale du moment et à structurer la politique de lutte contre la pauvreté sur le long terme, s'articule autour de trois grands axes : réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser ses actions.

Il repose sur six principes directeurs : objectivité, non stigmatisation, participation, juste droit, décloisonnement des politiques sociales et accompagnement des personnes.

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), chargée de son pilotage, est actuellement engagée dans un processus de suivi de ce Plan. Elle s'appuie sur un comité de suivi régional composé de représentants des services de l'État, des collectivités, des organismes de protection sociale et des principaux opérateurs du champ de la lutte contre la pauvreté.

C'est dans ce cadre que la DRJSCS s'est associée à l'Insee pour la réalisation de cette étude. L'objectif est d'apporter, à partir d'indicateurs choisis, une vision territorialisée visant à répondre au mieux aux besoins localement identifiés et d'inscrire l'action dans la proximité, garante de solutions efficaces.

Par ailleurs, la réalisation d'un tableau de bord permettra, deux ans après le lancement du plan, d'appréhender plus finement les phénomènes de pauvreté et de précarité en Limousin et d'en suivre les évolutions.

Ces travaux devraient permettre à l'ensemble des acteurs impliqués d'enclencher ou amplifier les partenariats locaux, renforçant ainsi l'efficacité de l'action au service des personnes en situation de pauvreté et de précarité.

DRJSCS Limousin

discriminantes. Ainsi, la distance moyenne parcourue pour aller travailler, la proportion d'enfants mineurs vivant dans une famille sans aucun actif occupé ou la proportion de familles monoparentales font partie des indicateurs qui discriminent le plus les territoires. À l'inverse, la proportion de salariés à temps partiel distingue moins les territoires entre eux.

Un salarié sur quatre de sud Creuse ou de Xaintrie perçoit un bas salaire

La situation de l'emploi est dans l'ensemble moins favorable dans les villes-centres, le sud de la Creuse et le nord de la Haute-Vienne. La proportion d'hommes et de femmes ayant un emploi (ou « taux d'emploi ») y est la moins élevée ; de même, celle des demandeurs d'emploi dans la population y est la plus forte. Cette moindre insertion dans l'emploi, peut, sur certains territoires, se cumuler avec deux autres facteurs de fragilité : d'une part, les salariés occupent moins souvent qu'ailleurs des emplois dits « stables » (CDI ou fonction publique) et d'autre part, les emplois sont moins fréquemment occupés à temps complet.

Dans le sud de la Creuse et quelques territoires du sud de la Corrèze, les personnes actives occupent moins souvent qu'en Limousin des emplois en CDI ou à temps complet, ceci étant peut-être à relier à l'importance locale de l'emploi lié au tourisme. Qu'il soit choisi ou subi, un travail à temps partiel conduit plus fréquemment à un montant de salaire annuel faible : en 2010, au sud de la Creuse et dans la frange cantalienne de la Corrèze, un salarié sur quatre percevait un salaire annuel inférieur

à 60 % du salaire médian national, ou « bas salaire » (hors fonction publique d'État et salariés de particuliers employeurs).

Entre 2006 et 2011, l'insertion dans l'emploi, mesurée par le taux d'emploi, a connu l'évolution la moins favorable dans les villes-centres : chez les femmes, elle y a stagné alors qu'elle progressait ailleurs ; chez les hommes, elle a diminué alors qu'elle s'est stabilisée dans de nombreux territoires ruraux. Néanmoins, dans quelques-uns de ces territoires, l'évolution plus favorable du taux d'emploi s'explique en partie par deux éléments : le niveau de l'emploi a certes stagné ou diminué mais les effectifs de population en âge de travailler ont régressé d'autant, limitant ou annulant l'effet de la baisse de l'emploi sur le taux d'emploi.

Certains territoires cumulent éloignement aux services et éloignement à l'emploi

Avoir à parcourir des distances importantes pour accéder aux services ou à l'emploi peut fragiliser et isoler les personnes aux revenus les plus modestes ou ne disposant pas d'un moyen de transport personnel. Les périphéries des villes sont les territoires où l'on travaille le plus fréquemment hors de sa commune de résidence. Au cours des années 2000, l'éloignement des actifs à leur lieu d'emploi s'est, presque partout, légèrement renforcé. Il a notamment progressé dans les deuxièmes couronnes des principales villes de la région mais aussi dans des territoires plus éloignés tels que le sud de la Creuse. Pour l'accès à la gamme dite « intermédiaire » d'équipements et de services (supermarché, magasins de vêtements et de chaussures, gendarmerie, cabinet vétéri-

naire...), le nord de la Haute-Vienne, la Haute Corrèze et le sud de la Creuse font partie des territoires où les temps de parcours sont les plus élevés. Pour ces territoires les plus éloignés des villes, en faisant l'hypothèse que le réseau routier serait resté le même, les temps d'accès auraient augmenté durant les années 2000, renforçant les disparités entre territoires limousins pour l'accès aux équipements et services. Être fortement éloigné des services ne va pas nécessairement de pair avec le fait de travailler loin de son domicile. Mais certains territoires situés dans une couronne autour de Limoges cumulent ces deux situations.

Dans les villes-centres, davantage d'enfants au sein de familles monoparentales ou sans emploi

Pour les jeunes et les personnes âgées, deux populations cibles des politiques sociales, les situations de précarité ne prévalent pas sur les mêmes territoires.

Dans les villes-centres, les enfants vivent plus souvent qu'ailleurs dans une famille qui ne comprend aucune personne ayant un emploi ou dans une famille monoparentale, les deux situations pouvant se cumuler. Hors des villes, des territoires comme l'ouest creusois ou le sud-ouest de la Haute-Vienne présentent aussi des situations défavorables pour les jeunes, avec davantage de familles monoparentales et davantage de jeunes adultes qui ne sont ni en emploi ni en formation.

Dans la plupart des villes, les personnes les plus âgées connaissent moins souvent la pauvreté monétaire, elles sont toutefois plus qu'ailleurs seules dans leur logement dès lors qu'elles ne résident pas en institution. Renforcé par l'éloignement des services, le risque d'isolement concerne également d'autres territoires : le nord-ouest de la Haute-Vienne, l'est de la Creuse et la Haute Corrèze font aussi partie des zones où les personnes âgées vivent plus souvent seules dans leur logement et sont par ailleurs plus fréquemment pauvres que dans les villes.

Le sud de la Creuse et le nord de la Haute-Vienne parmi les territoires qui cumulent les fragilités

Synthétiser divers aspects de la précarité monétaire et sociale (*méthodologie*) permet de mettre en évidence les territoires qui cumulent des fragilités : la plupart des villes-centres, les plus importantes (Limoges et Brive-la-Gaillarde) mais aussi de plus petites (Saint-Junien, Égletons), et certains espaces ruraux, notamment en Creuse et dans le nord de la Haute-Vienne (*figure 2*). À l'inverse, d'autres territoires, autour de

Typologie et trajectoire des territoires : entre évolutions similaires et disparités

En 2013, un exercice de typologie des cantons limousins à partir d'indicateurs sociaux avait mis en évidence quatre ensembles de territoires (*Pour en savoir plus*).

Le premier ensemble de territoires regroupait notamment les principales villes-centres limousines. Les inégalités de revenus, le poids des prestations sociales dans les revenus et celui des familles monoparentales y étaient plus élevés qu'ailleurs. Un deuxième ensemble englobait quasiment toute la Creuse et le nord de la Haute-Vienne, éloignés des grandes agglomérations. Le chômage y était fréquent et plus durable qu'ailleurs, les faibles revenus davantage présents. Un troisième ensemble incluait une grande partie de la Corrèze, avec moins de disparités de revenus, moins de chômage, mais des fragilités telles que la présence plus fréquente d'emplois précaires et une part importante de personnes âgées. Un dernier ensemble de territoires rassemblait les couronnes périurbaines. Il était le moins touché par la pauvreté et la précarité, avec des faibles revenus et un chômage moins souvent présent. Mais les distances élevées entre le domicile et le travail pouvaient constituer un facteur de fragilité. Ces quatre catégories de territoire recourent en grande partie la hiérarchie qui se dessine au vu de l'indicateur synthétique construit pour la présente étude.

Durant ces dernières années, ces quatre ensembles ont évolué selon des trajectoires proches, à l'exception, d'une part, des revenus des personnes les plus fragiles et de l'emploi pour les territoires urbains et, d'autre part, de l'accès aux équipements pour les espaces ruraux.

Entre la période d'avant-crise et le tournant de la décennie, au regard de certains indicateurs de précarité, les quatre ensembles ont globalement évolué dans le même sens, parfois à des rythmes différents. Entre 2006 et 2011, la part des jeunes ni en emploi ni en formation augmente partout, mais de façon moindre dans le rural corrézien. La monoparentalité progresse, mais à un rythme moins prononcé dans le périurbain. La part des immigrés dans la population augmente aussi, mais selon un rythme davantage marqué dans les grandes villes. Dans tous les ensembles de territoires, la part de ménages constitués d'une seule personne augmente. Au sein même de chaque ensemble, les différents cantons ont globalement évolué de façon analogue.

Pour d'autres indicateurs, les ensembles de territoires n'ont pas tous suivi le même chemin. Les territoires urbains se démarquent tout d'abord pour les indicateurs liés à l'emploi. Le taux d'emploi masculin y a plus diminué qu'ailleurs ; et alors que le taux féminin augmentait dans le reste du Limousin, il a baissé dans les villes.

La diversité des trajectoires se retrouve pour les revenus. Globalement, dans les espaces périurbains et ruraux, le niveau de revenu (par unité de consommation, avant redistribution et en euros constants) que perçoivent les personnes les moins favorisées a augmenté entre 2007 et 2011. Localement, l'évolution est plus ou moins favorable. Dans les villes-centres, le niveau de revenu en deçà duquel se situent les 20 % les moins favorisés se dégrade à Limoges et Guéret, alors qu'il s'améliore à Saint-Junien.

Les questions de déplacement constituent un troisième thème pour lequel les territoires évoluent différemment. Dans les ensembles ruraux, en supposant que le réseau routier n'ait pas évolué, le temps mis pour accéder aux équipements et aux services aurait augmenté au cours des années 2000. Dans ces territoires peu denses, ce sont surtout les équipements de la gamme dite « intermédiaire » qui deviennent moins accessibles.

La part d'actifs sortant de leur commune de résidence pour travailler augmente pour tous les ensembles de territoires. Cette hausse est plus marquée dans le rural. Ceci entraîne un allongement de la distance et des temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail. L'ensemble périurbain reste celui dans lequel la distance parcourue depuis le domicile pour aller travailler demeure la plus importante.

Limoges, Brive-la-Gaillarde et Tulle, sont plutôt préservés. Ces espaces périurbains présentent de faibles taux de pauvreté monétaire, de forts taux d'emploi et sont peu exposés aux risques de précarité.

Dans tous les territoires les plus fragiles, qu'ils soient ruraux ou urbains, les hommes et les femmes en âge de travailler sont moins souvent en emploi que dans le reste

du Limousin. La part de chômeurs y est également plus élevée. À Aubusson, une personne en âge de travailler sur six est demandeur d'emploi (sans activité ou en activité réduite). Pour les personnes en emploi, les contrats sont plus fréquemment précaires (CDD, intérim) et le nombre d'heures travaillées dans l'année est plus souvent réduit. Dans le bassin de vie d'Eymoutiers, un sala-

rié sur quatre, hors fonction publique d'État et hors particuliers employeurs, travaille moins de 1 000 heures dans l'année.

Localement, d'autres facteurs de fragilité des territoires s'ajoutent aux difficultés liées à l'emploi. Dans les espaces ruraux, l'éloignement des services et la distance à parcourir pour aller travailler sont des facteurs de précarité supplémentaires. C'est le cas dans les bassins de vie d'Eymoutiers ou de Bourgneuf.

Dans les territoires urbains, aux difficultés liées à l'emploi viennent s'ajouter une part importante d'enfants vivant dans une famille sans aucun actif occupé, de familles monoparentales et un risque d'isolement accru avec davantage de ménages composés d'une seule personne. ■

Méthodologie

Les territoires sur lesquels l'étude est réalisée sont les bassins de vie, auxquels un traitement particulier est appliqué pour les bassins comportant une unité urbaine de plus de 3 500 habitants. Pour ces bassins de vie, la partie unité urbaine est distinguée du reste du bassin, ce qui permet de mettre en valeur les spécificités du territoire urbain en matière de précarité. Pour les ensembles de Limoges, Brive-la-Gaillarde et Tulle, une distinction est faite, au sein de l'unité urbaine, entre la commune centrale et le reste de l'unité urbaine (banlieue). Enfin, au sein de la partie non urbaine du bassin de vie de Limoges, la partie la plus méridionale est distinguée, afin de mieux mettre en évidence l'impact de l'éloignement géographique au centre du bassin de vie en termes de précarité.

Pour une sélection de variables relatives aux situations ou aux risques de précarité (revenus, qualifications, situations familiales, emploi, éloignement aux services...), la position de chaque territoire par rapport à l'ensemble des territoires est déterminée (proche, modérément ou fortement éloignée de la moyenne de l'ensemble) et notée de -3 à +3. Un « score » du territoire est réalisé en additionnant les notes pour l'ensemble des indicateurs, une situation défavorable quant à un indicateur pouvant compenser en partie une position favorable pour un autre.



Insee Limousin
29 rue Beyrand
87031 Limoges Cedex

Directeur de la publication :
Yves Calderini

Rédactrice en chef :
Nathalie Garrigues

Mise en page :
Atelier Graphique - Limoges

Impression :
Sotiplan - Limoges

ISSN 2416-9307 (version papier)
ISSN 2416-9730 (version numérique)
© Insee 2015

Pour en savoir plus :

- « Territoires limousins : des fragilités sociales au risque de pauvreté », Focal Insee Limousin n° 95, octobre 2013
- « Un ménage limousin sur quatre est en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement », Insee Analyses Limousin, n° 5, janvier 2015
- « La pauvreté touche une personne sur huit en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes », Insee Analyses Limousin, n° 12, juin 2015
- Rapport du groupe de travail DREES/INSEE/DRJSCS sur les indicateurs locaux de suivi du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), DREES document de travail Série « sources et méthodes », n° 50, octobre 2014